



# LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX  
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE  
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA PUBLIÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an..... 3 .....

donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1<sup>re</sup> page 1 fr., 2<sup>e</sup> page 0 fr. 75, 3<sup>e</sup> page 0 fr. 50 — Annonces, 4<sup>e</sup> page 0 fr. 25

## LA MORT DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

La mort subite du président Félix Faure qui, en d'autres moments moins troublés, n'eût peut-être pas provoqué une très profonde émotion, a éclaté, jeudi, comme un coup de foudre, comme une calamité au milieu du déchaînement des partis, alors que toute la réaction essaye d'entraîner la France à sa suite par des équivoques, par des calomnies infâmes et, au besoin, par les menaces d'un coup d'Etat militaire.

M. LOUBET est élu par toutes les voix républicaines. Puisse le nouveau Président sauver la République et arracher la Patrie aux factions cléricales qui la perdent et la déshonorent.

Vive la France!  
Vive la République!  
MALMAISON.

## CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION OFFICIEUSE du Lundi 13 Février 1899

Après la nomination des trois personnes (Mmes veuve Baillet, veuve Paillet et veuve Richard), pour toucher les 30 francs par mois du legs Lemaitre, M. le Maire a retenu les membres du Conseil municipal pour les saisir d'une proposition.

Voici le résumé de cet entretien: Après avoir parlé des émotions produites dans le pays voisin par les incendies qui se multiplient, M. Hennape dit qu'il va s'entendre avec les pompiers et la police de sûreté afin de veiller à la sécurité des habitants de la commune.

Abordant la question des groupes scolaires et de la salle de réunion, il dit que depuis quelque temps, en vue des élections municipales prochaines, des agitateurs qui se cachent sous le voile de l'anonymat trompent le public et essayent de jeter la division parmi les membres du Conseil espérant les faire se déjuger pour avoir le plaisir de les tourner ensuite en ridicule.

Il ajoute qu'il espère qu'une pareille tentative échouera pitoyablement et que

les fauteurs d'agitations qui ont fait circuler des pétitions, en seront pour leurs frais. Il vient, dit-il, de recevoir une pétition de ce genre, et s'est empressé, sans la lire, de la mettre sous pli cacheté avec la date de la remise et le nom de la personne qui est venue l'apporter.

On lui a envoyé, dit-il, il y a quelque temps, une feuille hostile aux intérêts de la commune, le libellé de la pétition y était relaté. Il n'a pas cru devoir y répondre, car c'eût été faire trop d'honneur aux adversaires de la municipalité.

Il annonce que déjà des réunions publiques, à son insu, ont eu lieu, il y a quelques jours, au petit Nanterre, où il se trouvait, parait-il, des adversaires de la Municipalité, ce dont du reste, pourrions nous nous convaincre, prochainement, MM. les conseillers.

M. Hennape consulte le Conseil, pour savoir s'il ne serait pas utile de rassurer la population du petit Nanterre et du rond-point des Bergères, au sujet des groupes scolaires pour leur donner des renseignements sur la création des groupes qu'ils réclament depuis si longtemps.

Son intention était d'y aller avec les membres du Conseil et en même temps profiter de l'occasion pour s'instruire des besoins de ces quartiers de Nanterre, si déshérités, et qui cependant contribuent aux dépenses de l'intérieur du pays.

## RÉUNION OFFICIEUSE du Vendredi 17 Février 1899

Le Conseil municipal réuni officieusement à la Mairie de Nanterre, le vendredi 17 février, à 8 h. 1/2 du soir, sur la proposition du maire, a décidé à l'unanimité qu'une adresse de condoléances serait envoyée à Mme Félix Faure.

M. Hennape est chargé de faire le nécessaire. Il est décidé que le Conseil participera à la dépense d'une couronne offerte par toutes les communes du dé-

partement de la Seine, au cas où la proposition faite par M. Hennape serait acceptée à une réunion qui a dû avoir lieu samedi, à Paris, sur sa convocation. Il est décidé, en outre, que le Conseil assistera aux obsèques de M. le Président de la République, et qu'une couronne sera offerte par la commune de Nanterre.

Les sociétés locales suivantes ont été convoquées par le maire à la mairie, le 17 février à 9 h. 1/2.

- Les Pompiers et leur Caisse des familles.
- La Fanfare Municipale.
- La Caisse des Ecoles.
- La Crèche.
- L'Association des Anciens Elèves de l'Association Philotechnique.
- La Société de Secours-Mutuels.
- Le Sou Quotidien.
- La Dotation de la Jeunesse de France.
- La Nanterrienne.
- La Fraternelle.
- Les Ambulanciers de France.
- Les Sauveteurs-Ambulanciers.
- Le Syndicat des cultivateurs.
- L'Union des Commerçants et Industriels.
- La Bibliothèque Populaire.
- Les Dames Françaises.
- La Société Prévoyante.
- La Symphonie.
- La Ruche.
- L'Union Cycliste.
- Le Souvenir Français.
- La Société de Protection contre les accidents de Chemins de fer.

Il a été décidé à cette réunion, qu'une délégation de ces diverses sociétés accompagnerait avec l'insigne, le Conseil municipal, qu'une lettre serait envoyée, pour donner à ces sociétés et aux membres du Conseil, l'heure du rendez-vous, à la Mairie, afin de se rendre en corps à la gare et de là, à l'endroit désigné par le protocole pour faire partie du cortège.

Il est également décidé que le maire fera à la Compagnie de l'Ouest, une demande de réduction de prix pour le parcours de Nanterre à Paris et réciproquement.

Les pompiers et les Ambulanciers de France, la Nanterrienne, feront partie d'un groupe spécial.

## MAIRIE DE NANTERRE AVIS

La Municipalité de Nanterre informe les habitants du quartier du Petit-Nanterre qu'une délégation se trouvera aujourd'hui, dimanche, à 9 h. 1/2 du matin, salle Brouard, 76, avenue de la République, et les habitants du quartier du Rond-Point des Bergères, qu'une délégation se trouvera également salle Macquet, 84, avenue de Puteaux, à 11 heures, pour les entretenir du projet de groupe scolaire et causer des besoins du quartier.

Nanterre, le 15 février 1899.

LE MAIRE, A. HENNAPE.  
Nota. — MM. le Député, Conseiller général et Conseiller d'arrondissement ont été informés de ces réunions.

## TRAMWAY ÉLECTRIQUE

A l'heure où nous mettons sous presse a lieu, dans la salle de la Mairie de Nanterre, une réunion publique organisée par M. Nave, ingénieur civil, auteur d'un projet de tramway à traction électrique entre la Porte-Maillet et Maisons-Laffitte en passant par Neuilly, Puteaux, Nanterre, Chatou, Le Vésinet, Le Pecq et Saint-Germain.

Nous publions plus loin, sous la rubrique Rueil, le compte rendu d'une réunion similaire qui a eu lieu à Rueil, la semaine dernière. Dans notre numéro de dimanche prochain, nous publierons le compte rendu de cette réunion.

## AU SUJET DE LA SALLE DES FÊTES

La lettre suivante a été envoyée par M. Hennape à M. le Préfet de police:

Nanterre, le 15 février 1899.  
Monsieur le Préfet de Police,  
J'ai l'honneur de vous transmettre la demande de la Fraternelle, qui désire obtenir la salle de la Mairie, pour faire banquet, concert et bal travesti, le 26 février et le 4 mars.

Les Vins en fûts sont livrés directement par les Propriétaires. Celui vendu à 86 francs la pièce nue, rendu à domicile, est irréprochable.

Publications. — M. Brébion à Nanterre, Mlle Préaux à Rueil; M. Gabuteau et Mlle Coquelin à Nanterre.

Mariages. — M. Schneider et Mlle Bigaré à Nanterre.

Décès. — M. Osmond, 77 ans, rue Sadi-Carnot, 25.

### ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Lericolais, Madeleine, rue du Vieux-Pont; Garré, Georges, av. de la République, 75; Vivant Louise, av. de la République, 75; Christy, Léontine, rue de l'Eglise, 29; Colas, Paul, rue des Goulvents, 1.

### Hôpital International de Paris

Nous apprenons avec plaisir la reconstitution de la Polyclinique, autrefois installée, rue de la santé et son

transfert, 180 rue de Vaugirard, où elle prendra désormais, le nom d'Hôpital International de Paris. Le docteur Bilhaut, prend la direction du service de chirurgie et parmi ses collaborateurs, nous relevons les noms de spécialistes distingués, tels que les docteurs Paul Cornet, Félix Frébault, Maurice Lenoir, Lacaze, etc...

L'œuvre d'enseignement libre de la médecine, si brillamment inaugurée, n'aura donc aucune interruption, pour le plus grand bien des malades et des élèves de toute nationalité, qui se feront aux cours pratiques de cet établissement. L'Association des Ambulanciers de France, aura le siège de ses cours dans le nouvel hôpital international. Elle trouvera dans les chefs de service, des professeurs tout désignés pour mener à bien l'enseignement théorique et pratique qui a déjà porté tant de fruits.

Le Directeur-Gérant; E. HUBY

## IMPRIMERIE DE NANTERRE

# EDMOND HUBY

36 - RUE SAINT-GERMAIN - 36

### COURONNES EN FLEURS NATURELLES

M. HUBY a l'honneur de prévenir les habitants qu'il s'est arrangé avec un horticulteur du pays et peut leur fournir **AU MEILLEUR MARCHÉ** les aussi belles qu'à Paris, au même prix et sans aucun dérangement. — Il a toujours dans ses magasins un **GRAND CHOIX** de **Couronnes funéraires en Perles en tous genres, depuis 1 fr. 50 jusqu'à 50 fr.**

### COURONNES POUR SOCIÉTÉS ET COTISATION

**GRAND CHOIX DE BOURRELETS EN PERLES FINES & FLEURS**

**MAGNIFIQUE AFFAIRE**  
A VENDRE Un terrain de 2,300 m. situé avenue Rochegude, avec 45 m. de façade, entouré murs et grille sur le devant. — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

Il suffira de joindre à la lettre de demande, 7 timbres à 15 centimes pour frais de poste et d'envoi de cet abonnement de trois mois.  
Charmant cadeau, renfermant environ 25 francs de musique.

DEMANDER dans TOUTES les PHARMACIES

## LA VÉRITABLE TISANE DÉPURATIVE CONCENTRÉE des QUAKERS

BIEN SUPÉRIEURE AUX AUTRES, DÉPOSÉE A PARIS RECOMMANDÉE PAR LES MÉDECINS dans le traitement de toutes les Maladies provenant de l'impureté du sang.

Vente au Gros: 1, STANISLAS, 208, Rue de Valenciennes, PARIS.

**PRIME MUSICALE GRATUITE**  
Nous informons nos lecteurs qu'ayant obtenu de la Revue Musicale Paris-Piano (violon ou flûte au choix) la faveur d'abonnements gratuits, dans le but de leur être agréable, ceux d'entre eux qui enverront leur adresse à M. l'Administrateur du Paris-Piano, 3, rue de Cluny, Paris, recevront gratuitement, pendant trois mois, cette Revue si pratique; de musique ancienne et moderne, dirigée par les plus éminents compositeurs et indispensables à tous ceux qui s'occupent de musique.

**NANTERRE** PROPRIÉTÉ en face maison départementale, 1000 mètres; revenu 3.000 fr., mise à prix 20.000 fr., à adj. ch. Not. Paris, 21 fév. 1899, M<sup>e</sup> PANHARD, notaire, 4, rue Rougemont.

**PARC DU VÉSINET** PROPRIÉTÉ de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> de Croissy 94; cont. 1530 m.; mise à prix 20.000 fr., Créd. Fonc., à adj. Ch. des Not. de Paris, 7 mars 1899, M<sup>e</sup> GRESLÉ, not. Paris, r. de Rennes, 87

Vente au détail à Nanterre: chez M. LABOUREUR, rue du Chemin-de-Fer, 31, dépositaire également de la GRANULEINE, contre les diarrhées infantiles, SIROP PECTORAL, contre les toux rebelles VALERIANATE D'AMMONIAQUE, médicament couronné par l'Académie de médecine

### A Louer de Suite

## JOLI PAVILLON

Avec JARDIN  
A 2 minutes de la gare de Nanterre

de-chaussée: vestibule, salon, salle à manger, cuisine. — Premier étage: 3 chambres à coucher, cabinet de toilette. — Deuxième étage: chambre à coucher, grand salon, 2 greniers. — BEAUX.

Prix: 800 francs  
S'adresser à M. Pascal, Nanterre

### Grand Magasin de Chaussures

56, Rue du Chemin-de-Fer, 56

Ancienne Maison FROMONT

## MAUMONT Succ<sup>r</sup>

Chaussures de fatigue et de luxe

Spécialité pour dames, fillettes et enfants

Tous les articles se recommandent par la qualité et le soin de la confection et leurs prix modérés.

### A Louer de suite

Pièce de 80 mètres de superficie, au rez-de-chaussée pour magasin de réserve ou industrie 6, rue St-Denis, près la Mairie

## Bachelet père

ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE

16, rue du Chemin-de-Fer

## USINE A GAZ DE RUEIL

### PRIX DU COKE

Pris à l'usine	Rendu en cave	Livraison à domicile
N° 0 ..... 1 fr. 50	1 fr. 60	dans les 24 heures
N° 1 ..... 1 fr. 40	1 fr. 50	de la commande
N° 2 ..... 1 fr. 30	1 fr. 40	
Grésillon. 1 fr. 10	1 fr. 20	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,05  
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 0,10

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 25  
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle ..... 1 fr. 50

NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

## BARON

Constructeur-Mécanicien  
Métaille d'Or — Paris 1895

### Travaux de Précision

Pièces de tours sur bois et tous métaux. — Travail à façon

### USINE A VAPEUR

Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres  
Cyclistes et Tandems sur commande. Location, Réparations de Machines en tous Genres

Travail: 7, rue du Chemin-de-Fer  
Actuellement: 1, rue Saint-Germain NANTERRE (Seine)

### PEINTURES CHIMIQUES LIQUIDES

PRETES A L'EMPLOI pour les travaux de Bâtiment, Carrosserie, Cycles Meubles, Outils, etc.

### LA MANGANINE

couleur à l'huile très brillante et solide

### PEINTURES AU VERNIS

LA RÉSISTANTE, Couleur à la colle en 14 nuances

### PEINTURE PORCELAINA

— Peinture pour tuyaux de poêles

### URALDA

seule véritable PEINTURE ÉMAIL

VERNIS ÉMAIL & FROID, SICCATIF POUR PARQUETS ENDUITS, COULEURS HUILES, VERNIS, MASTICS, OCREs, etc.

### CARBURE DE CALCIUM

Pour Appareils et Lanternes

## DAZEVILLE

17, rue du Bois NANTERRE

NE PAS CONFONDRE. retenez l'adresse exacte: 17 RUE DU BOIS

### BANQUE FRANÇAISE

18, Boulevard Montmartre, PARIS

PRETS sur toutes valeurs en France

de ses propriétés et ses titres

ACHAT de valeurs étrangères

à un taux exceptionnellement élevé que les autres établissements

PREMIER AUX INTERMÉDIAIRES

Téléphone 20 153 26

### Phisiques, Bronchites, Asthme, Coqueluche, Enrouements

## CIGARETTE LAGASSE

Régulièrement des cigarettes recommandées

Prix: 1 fr. le paquet franco poste

Dépôt: Pharmacie Centrale d'Alsace-Lorraine 11, rue Lafayette, PARIS, et toutes Pharmacies

### FUMEURS G. AUBERT

Ne fumez qu'un maître à Cigarettes

105, Rue de Paris, MONTREUIL-SOUS-BOIS, (Seine)

### CAHIER A BOUT ANCRÉ

CAHIER CORRÉ, FERMOIR INUSABLE

Imp. HUBY, 22, r. Maurepas, Rueil et 36, r. St-Germain, Nanterre

Vous n'ignorez pas, M. le Préfet, que pour nous conformer à vos ordonnances de police, le Conseil municipal a décidé la création d'une salle de réunion, remplissant les conditions imposées par le Conseil de Préfecture.

En attendant sa construction prochaine, les sociétés locales, qui sont nombreuses et comportent un chiffre considérable de membres actifs et honoraires, risqueraient fort de se dissoudre si, dans cet intervalle, elles ne pouvaient avoir un local pour faire leurs fêtes.

Je viens donc, M. le Préfet, dans l'intérêt de la commune, de son commerce et des propriétaires de terrains, insister auprès de vous pour que vous accordiez à nouveau, à titre exceptionnel, l'autorisation sollicitée.

Veillez agréer, M. le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée,  
Le Maire,  
A. HENNAPE.

M. le Préfet a bien voulu condescendre à cette demande pressante et accorder aux vives sollicitations de M. Hennape ce qu'il lui demandait; les autorisations arriveront donc par la voie ordinaire, avec des prescriptions identiques à celles ordonnées pour la fête de la fanfare et que nous avons publiées à ce moment.

## L'Election Sénatoriale DE LA SEINE

Le scrutin pour l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Lucien Brun, sénateur inamovible, dont le siège a été attribué au département de la Seine, s'est ouvert dimanche matin, à huit heures, dans la salle des Gardes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Baudoin, président du tribunal civil, assisté de MM. Blanchon et Bernier, conseillers généraux; Jauret, conseiller d'arrondissement; Brouardel, doyen de la Faculté de médecine, et Baugé, adjoint au maire de Bry, délégués.

Le premier tour a été clos à midi. En voici les résultats:  
Inscrits: 780 — Votants: 717  
Blancs et nuls: 6  
MM. Bassinet, conseiller municipal de Paris... 304 voix  
Docteur Bourneville, ancien député, socialiste... 168  
Longuet, ancien conseiller municipal, soc... 132  
Christophe, réactionnaire Docteur Frébault, ancien député, socialiste... 73  
Dupré, socialiste... 17  
Du Bellay... 5  
Renard... 1  
Divers... 6  
(Il y a ballottage)

DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN  
Inscrits: 780 — Votants: 722  
MM. Bassinet... 304 voix  
Bourneville... 313  
Christophe... 13  
Frébault... 1  
Bulletin blanc... 1  
M. Bassinet est proclamé élu.

Rappelons que la dernière élection sénatoriale qui a eu lieu dans la Seine est celle du 25 juillet 1897, où M. Paul Strauss fut élu par 337 voix contre 324 à M. Bourneville.

## CHRONIQUE ARTISTIQUE

Union des Femmes Peintres et Sculpteurs

L'Union des femmes peintres et sculpteurs reconnu comme établissement d'utilité publique par décret du 16 juin 1892, a inauguré sa 18<sup>e</sup> Exposition annuelle au Champ de Mars.

M. et Mme Félix Faure, ont tenu à présider cette inauguration et au cours de leur

visite, il a été décerné les distinctions suivantes:

Officiers de l'instruction publique, Mme Esther Huillard;  
Palme académique, M. Bourdon de Launay, le dévoué trésorier et Mlle Delattre et Omer-Paya.

Parmi les 287 envois qui garnissent cinq grandes salles de la Galerie des Machines, on distingue un grand nombre de bonnes toiles.

Mme Rosa Bonheur a dessiné au fusain, un troupeau de bisons dessiné devant l'incendie, d'une grande virilité.

Mme Desmont-Breton, dans *Fanatisme*, présente un tableau savoureusement peint, mais dont la conception nous échappe; le moins grimaçant devant un bûcher ou agresse un hérétique, ne se trouve pas à sa place dans un salon exclusivement féminin.

De Mme Huillard, une *Léda*, un peu copulente, mais d'une belle facture. Cette remarque peut être commune aux rares études de nu exposées.

Les paysages sont bien traités. Un ravissant *Effet du soir à Martigues*, met en relief l'œuvre importante de Mme Nanny Adam.

Très remarquables aussi: *Les Cascades de Cernay* de Mme Thérèse Olivier; *La Nuit de Septembre*, de Mme Pétré; *La Chaumière Bretonne* et *Au Matin*, Mme Rita-Rey; *Les Vues de Capri*, de Mlle Emilie Edouard Sain, qui sait de quel tenor.

Les portraits sont pour la plupart excellents. Idéalement gracieux, l'adorable pastel de Mlle M. D. par Mlle Marie Guérin.

Bien jolie Mlle A. B. de Mlle Rebecca Félix.  
Mlle Alice Praust, expose deux portraits d'un genre tout différent, d'une grande sûreté de main.

Mlle Antoinette Cliquot, nous donne une série de gentils bambins qui doivent être bien sages.

Les tableaux de fleurs sont légers. C'est le critérium de la finesse de toucher de la femme.

Très talentueux, l'envoi de Mlle Antoinette Chavagnat.  
Ses roses trémières, ses pivoinies, ses chrysanthèmes, dans leur potiche, dont une fleur laisse échapper l'eau, sont de toute beauté.

Quel souci dans les accessoires! Les roses thé et les églantiers de Mme Dury-Vasselon, les roses de Mme de Besgue, les iris de Mlle Tacconnet sont bien agréables à l'œil.

Dans la section de sculpture, Mme Braeh expose deux beaux marbres, la *Source* et la *Folie de Marguerite*.

Mme la duchesse d'Uzès, un fort beau buste de M. de C.  
Un jeune berger jouant de la flûte, statuette en bronze doré, fait grand honneur à Mlle Menginot.

De Mme Fanny Marc, une fontaine de marbre d'un goût exquis.  
En résumé, on peut dire que l'Union a rarement réuni un meilleur ensemble d'œuvres qui auraient encore gagné pour le visiteur à n'être pas aussi dispersées et d'un arrangement plus conforme au catalogue.

Georges HETZEL.

## SAPEURS-POMPIERS

Assemblée générale des Membres Honoraires

L'assemblée générale des membres honoraires des Sapeurs-Pompiers s'est réunie, le 12 février 1899, à 9 h. 1/4, salle de la mairie, sous la présidence de M. Hennape, maire.

L'ordre du jour appelle la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale, lequel est adopté à l'unanimité.

Cette situation mise aux voix est adoptée.

M. le Maire demande à ce que désormais il soit fait un compte-rendu moral annuel faisant ressortir les services rendus par la subdivision ainsi que les récompenses obtenues aux concours.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Hennape, Marin, Rotty père, Huby, il est décidé que ce rapport sera fait chaque année par les soins du fourrier de la subdivision.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux membres du Comité en remplacement de MM. Cellier et Gautier, membres sortants et rééligibles.

Au premier tour de scrutin, et sur 13 votants, M. Cellier est élu par 12 voix et M. Lebouvier par 7, contre MM. Roy 4 voix et Gautier 3.

M. le Maire rappelle qu'il avait été question de faire, cette année, un concours de pompes.

MM. Rotty père et fils et Lamant préféreraient qu'il fut donné suite à plusieurs demandes déjà adressées, telles que: attribution de nouveaux locaux, de matériel (pompes et échelles de sauvetage).

M. Roy fait observer, à ce sujet, que le Conseil municipal a déjà voté ces diverses propositions mais que pour l'instant les locaux font absolument défaut.

M. le Maire répond que toutes ces demandes ne sauraient tarder à recevoir satisfaction.

M. Huby fait remarquer qu'un concours de pompes ou de musique trouve toujours beaucoup de sympathie dans la population et chez les commerçants qui en retirent un grand profit; que les frais du concours assurés on pourrait attribuer aux améliorations demandées par les pompiers, le bénéfice que rapportera les entrées dans les lieux de concours.

M. Cellier propose que ce concours soit reporté à 1900. La majorité se range à cet avis.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

## SOCIÉTÉ DE SECOURS-MUTUELS

Il y a aujourd'hui 15 jours, a eu lieu l'Assemblée générale de la société de Secours Mutuels.

L'abondance des matières nous a empêché, la semaine dernière, de joindre à la situation financière que nous avons publiée, quelques mots, afin d'engager, ainsi que nous le faisons chaque fois que l'occasion nous en est offerte, les jeunes gens de la classe laborieuse, la seule à qui la société est appelée à rendre service, à faire partie de cette utile institution.

Les chiffres ont leur éloquence naturelle; il n'y a qu'à se reporter au compte-rendu financier pour comprendre les grands services que cette société rend journellement.

Aussi ne pourrions nous trop appuyer auprès de la jeunesse travailleuse, pour l'engager à en faire partie comme membre actif, et auprès de ceux qui s'intéressent aux œuvres vraiment humanitaires, pour les prier d'envoyer leur adhésion de membre honoraire.

E. H.

## Un Drame de la Jalousie A NANTERRE

LE CRIME DE LA RUE VOLANT

On se souvient du drame qui causa une si vive émotion à Nanterre, le jeudi 13 octobre dernier, rue Volant, n° 16.

Une dame Martin, de Puteaux, soupçonnant son mari d'entretenir des relations intimes avec la dame Breton, tenta de tuer cette dernière en lui tirant, à bout portant, un coup de revolver à la figure.

Nous en publions le compte rendu d'après la Gazette des Tribunaux:

M. et M<sup>lle</sup> Martin, deux jeunes époux de Puteaux, vivaient dans la plus parfaite intelligence, quand Mme Martin trouva dans la poche d'un vêtement de son mari un billet portant ces mots: « Pour remettre à Mme Breton, porte des Terres, Deux lettres anonymes lui apprirent bientôt que son mari et Mme Breton avaient noué des relations de la plus étroite intimité.

Le 13 octobre, M. Martin partit annonçant très haut qu'il allait à Neuilly. Mme Martin s'enquit et apprit que son mari était allé non à Neuilly, mais à Nanterre, où habite Mme Breton. Elle s'y rendit aussitôt et arriva au moment où son mari, sur le pas de la porte, s'apprêtait à partir. Elle entra, trouva Mme Breton dans la première pièce: « Vous êtes bien Mme Breton » lui demanda-t-elle; sur sa réponse affirmative, elle tira de sa poche un revolver et en déchargea un coup qui atteignit Mme Breton en pleine figure. La balle cassa quatre dents, fit une entaille dans la langue et se logea dans le cou.

Mme Martin comparut devant le jury sous l'accusation de tentative d'assassinat. C'est une grande et jolie jeune femme vêtue de noir. Son émotion est très vive. Elle se cache la figure dans son mouchoir, en gagnant sa place.

Mme Breton est partie civile par l'intermédiaire de M<sup>lle</sup> Lyon, avoué. M. le Président la fait approcher et prendre place dans le prétoire.

C'est une petite femme, grosse et courte, au teint allumé. Elle porte sur la tête un large chapeau de feutre.

En traversant la salle d'audience, d'un pas mal assuré, elle glisse sur le parquet et tombe. On la relève et elle gagne la chaise qui lui est réservée.

Mme Martin explique qu'elle a agi sous l'empire d'un sentiment de violente jalousie et pour se venger de Mme Breton qui lui avait pris son mari.

Celle-ci déclare avec animation qu'elle n'a jamais été la maîtresse de M. Martin. M. le Président est obligé de lui imposer silence.

On entend ensuite un grand nombre de témoins qui ont vu M. Martin et Mme Breton s'embrasser, quelques-uns même connaissant les hôtes où ils se donnaient rendez-vous.

A chacune de ces dépositions, Mme Breton proteste avec indignation, jurant que tous ces faits sont inexacts.

M. Albert Grémieux défend les intérêts de Mme Breton, il demande 10.000 francs de dommages-intérêts. M. l'avocat général Fournier présente quelques observations.

M. Henri Robert présente très habilement les faits de la cause et fait une admirable plaidoirie à la suite de laquelle le jury rend un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, Mme Martin est acquittée. La Cour, statuant sur les conclusions de la partie civile, l'en déboute et la condamne aux frais du procès.

## Dimanche 5 mars prochain (Mi-Carême), salle Tragin, 37, rue Saint-Germain, de 2 heures à 6 heures, grand Bal d'Enfants costumés, Cotillon, organisé par MM. Javon et Couvelier, de l'Opéra. — Entrée: 50 centimes.

## AVIS

M. DUFOUR (Henri), 68, rue Saint-Germain, prévient le public qu'il n'a rien de commun, comme de bien entendu, avec son homonyme arrêté il y a quelques jours, comme faisant partie de la bande de Neuilly.

## Crèche communale GRANDE TOMBOLA

Prix du Billet: 25 CENTIMES en vente chez tous les commerçants de la ville  
Les lots sont exposés chez M. CAUCHOIS, 82, rue du Chemin-de-Fer

Nous commencerons la semaine prochaine à publier les noms des généreux donateurs qui ont offerts des lots pour cette tombola.

## ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Perot, Marcel, avenue de la République, 75; Roussery, Clémence, avenue de la République, 75; Berne, Rose, rue Volant, 15; Dufay, Louis, avenue de la République, 75; Lejeune, Charles, rue de Saint-Cloud, 1.

## ECHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES RUEIL

Nous lisons dans l'Echo Journal de Rueil:

## CONFÉRENCE de M. NAVE, ingénieur civil AU SUJET DE SON PROJET DE TRAMWAY ÉLECTRIQUE entre Rueil et Surèsnès

La semaine dernière, M. Nave, ingénieur, est venu à Rueil, salle Billebaut, à 8 h. 1/2 du soir, faire une conférence au sujet de son projet de tramway électrique entre la Porte-Maillet et Maisons-Laffitte par Suresnes, Rueil, Chatou et Saint-Germain.

Près de quatre cents personnes avaient répondu à sa convocation et c'est devant une salle comble et des plus attentives que les renseignements les plus circonstanciés sur ce projet nous ont été donnés.

Sur la demande de M. Nave, l'assemblée a commencé par constituer son bureau. M. Neveu, ingénieur, conseiller municipal, est nommé président, tandis que MM. Besche père et Vaudin sont désignés comme assesseurs.

M. Nave a d'abord la parole et développe son projet qui consiste à relier la Porte-Maillet aux Maisons-Laffitte, en empruntant le chemin de fer du Bois de Boulogne, actuellement en construction, et à atteindre Chatou par deux branches dont une passe par Puteaux et Nanterre, l'autre par Suresnes et Rueil, puis à se rendre à Maisons-Laffitte en passant par Le Vésinet, Le Pecq, Saint-Germain et le Mesnil-le-Roi.

Cette ligne posséderait deux embranchements: l'un se dirigerait sur Montesson, tandis que l'autre traverserait Saint-Germain jusqu'à la grille d'Hennessy.

Il fait ressortir l'immense intérêt qu'ont toutes les populations suburbaines à créer le plus de voies de communications possibles avec Paris, principalement avec la Porte-Maillet où doivent bientôt aboutir quatre lignes du Métropolitain et quatre lignes de chemins de fer de ceinture, et montre qu'à Rueil on ne saurait plus compter sur cela que sur le trajet qu'il se propose de suivre et qui a le très grand avantage également de mettre Rueil en communication avec le bois de Boulogne et le chemin de fer de Paris à Versailles, à la gare de Suresnes.

Incidentement, il fait ressortir que ce projet n'est réalisable qu'avec le concours de la traction électrique à cause des rampes très fortes qu'on rencontre sur le parcours et que la traction à vapeur ne peut servir.

La lecture d'une dépêche que le Président vient de recevoir de M. Françoq, l'auteur du projet de la ligne de tramway entre Le Pecq et Courbevoie, fournit l'occasion à M. Nave d'expliquer à l'assemblée combien ce projet actuellement à l'enquête dessert peu la commune de Rueil et constitue même un danger pour son avenir.

Il montre, en effet, que la ligne dont il demande la concession à l'administration supérieure, pour relier Chatou à Suresnes, n'est possible qu'à la condition que le réseau total qui constitue l'ensemble de son projet lui soit également concédé, car il ne saurait créer le seul tronçon du pont de Chatou jusqu'à Suresnes. Or, la ligne du Pecq à Courbevoie emprunte, du Pecq jusqu'à Chatou, la même route que lui; son installation rendrait donc impossible la réalisation de tout projet qui aurait pour but de relier Rueil à Suresnes. Et il ne faut pas s'attendre à ce que M. Françoq s'engage dans cette voie. La traction qu'il veut adopter est la traction à vapeur, et on a vu qu'elle était impuissante à franchir des rampes un peu élevées. Il est vrai qu'il propose de relier Chatou à Rueil; mais la sera son point terminus car il viendra s'y buter à une rampe insurmontable pour lui. Et qu'il importe aux habitants de Rueil qu'on leur installe un nouveau tramway qui les relie avec la gare du chemin de fer de la ligne de Saint-Germain, puis qu'ils ont déjà à leur disposition un tramway qui leur donne toute satisfaction.

M. Nave engage donc la population de Rueil toute entière, si elle est d'avis qu'une ligne sur Suresnes leur rendrait de très grands services, à protester, comme l'ont fait les habitants de Saint-Germain, contre l'établissement de la ligne du Pecq à Courbevoie et à se rendre à la mairie pour déposer leur protestation sur les registres d'enquête. Du reste le Conseil municipal a déjà pris les devants

dans sa réunion de mercredi dernier. Mais, pour que cette protestation fut efficace, il faut qu'elle recueille le plus grand nombre de signatures possible. Tout le monde: commerçants, industriels, propriétaires, est intéressé à défendre énergiquement l'avenir de la commune et la réalisation du projet de M. Françoq lui porterait un coup terrible.

M. Tripp demande ensuite à l'assemblée de vouloir bien lui permettre de soumettre quelques réflexions à titre de propriétaire sur le territoire de la commune, quoique nouveau venu parmi les habitants de Rueil.

M. Tripp appelle l'attention des habitants sur l'état déplorable, à tous égards, de la rue du Château, au point de vue de la sécurité que, de l'hygiène, de la circulation, de la prospérité même de la ville et demande si la municipalité ne devrait pas profiter des propositions soumises par M. Nave pour examiner avec lui le moyen de faire emprunter la rue du Château, à son tramway, et d'exécuter tous travaux utiles pour donner à cette voie principale le caractère indispensable pour engager les touristes, les vélocipédistes, les automobiles, à traverser la ville et à s'y arrêter au lieu de la contourner par les boulevards extérieurs, sans profit pour personne.

Il cite, à l'appui de son dire, l'exemple de Courbevoie, qui depuis que des travaux de cette nature ont été entrepris, a vu ses propriétés augmenter de valeur dans des proportions considérables.

Evidemment la ville de Rueil laisse beaucoup à désirer à cet égard et il serait à souhaiter qu'une initiative énergique vienne la tirer de son indolente apathie.

M. Nave répond que tout en ayant choisi le tracé de la rue Maurepas et de la rue de Suresnes qui à l'avantage d'être réalisable au point de vue pratique, il se tient néanmoins à la disposition de la municipalité pour étudier avec elle toute modification qu'on jugerait utile d'apporter à son projet et il déclare maintenir l'offre déjà faite à l'administration municipale de participer dans une certaine mesure dans les dépenses d'expériences qui seraient jugées nécessaires.

Puis sur la demande d'un membre, il donne quelques renseignements techniques sur le système de trolley qu'il se propose d'appliquer et ajoute que la distribution d'électricité ainsi crée pour l'alimentation de ces tramways permettra de fournir de l'énergie électrique à toutes les communes traversées d'ns des conditions avantageuses.

Pour ce qui concerne Rueil, la question est déjà agitée depuis longtemps. La ville se trouve liée à la Compagnie du gaz par un traité qui l'oblige à procéder par voie d'adjudication. C'est ainsi qu'en a décidé la municipalité de Nanterre et il est à désirer que la ville de Rueil desservie par la même compagnie et à l'aide du même contrat suive le même exemple.

Le Président annonce alors à l'assemblée que les trois municipalités de Rueil, Nanterre et Bougival ont décidé de marcher d'un commun accord dans cette question. Or, le Maire de Nanterre vient précisément de donner communication du cahier des charges dressé en vue de l'adjudication prochaine et approuvé par le Préfet de la Seine.

Après différentes observations présentées par quelques membres de la réunion, le Président met aux voix l'adoption du projet présenté par M. Nave dans son ensemble et dans son principe. Le projet est adopté à l'unanimité sauf deux ou trois voix.

A l'unanimité, l'assemblée émet ensuite un vœu pour que la ligne emprunte de préférence la rue du Château et que tous les efforts soient tentés dans ce sens.

## BUZENVAL et MONTRETOUT

Souvenir à la Branche de Honx

En dépit du froid, les cercles Républicains des Ternes et de la Plaine-Monceau avaient décidé d'offrir une couronne à ces immortels enfants de Paris qui, ne pouvant forcer la victoire, avaient du moins sauvé l'honneur dans le combat de Buzenval.

Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par M. Paul Viguier, conseiller municipal de Paris, ancien président du Conseil général de la Seine.

Nous en retenons ce seul point: c'est qu'il y a déjà plusieurs années les mêmes sentiments ont été exprimés par les mêmes hommes, à une époque où les conflits actuels n'existaient pas.

Mais alors que deviennent et que valent les accusations dirigées aujourd'hui contre tout ce qui résiste au despotisme de la nouvelle boulange?

Citoyens,

Au pied de ce monument, déjà consacré par de nombreux anniversaires, nous sommes réunis aujourd'hui, non pour faire grand tapage du mot sacré de patriotisme, mais pour glorifier, par la religion et la fidélité de souvenir la mémoire de ceux qui sont morts pour la Patrie Française.

En rendant ainsi hommage aux héros du 10 janvier 1871, nous sommes animés d'un double sentiment: nous voulons perpétuer notre admiration et notre attachement pour ceux qui se sont sacrifiés à la défense de tout ce qui nous tient au cœur; et nous nous proposons d'offrir leur esprit de sacrifice en exemple aux nouveaux venus qui n'ont pas connu les désespoirs et les déchirements de cette année terrible, qui fausse depuis un quart de siècle le rôle et les destinées de notre cher Pays.

Nous désirons faire servir les belles actions des hommes à l'ennoblissement des générations qui les suivent; nous voulons leur apprendre que si, quand les hommes disparaissent, l'existence finit pour ceux qui n'ont vécu que pour eux-mêmes, le souvenir éternel commence pour ceux dont la vie s'est sacrifiée aux autres.

L'Avenir et la Force appartiennent à ceux qui savent être reconnaissants.

Ce sont là des vérités salutaires sur lesquelles on ne saurait trop souvent revenir afin de les faire pénétrer dans toutes les intelligences et jusqu'au fond des consciences.

Nous assistons en ce moment aux convulsions d'une époque troublée où le monde ancien, qui ne veut pas avoir fait son temps, cherche à avoir raison du monde nouveau par un système d'universalisme ébranlement; sous nos yeux attristés ces dominations d'un autre âge, en conspiration perpétuelle contre la souveraineté nationale, s'évertuent à exaspérer par tous les moyens l'antagonisme des convoitises et les sentiments haineux qui peuvent diviser les peuples.

Tous les esprits généreux doivent faire front pour résister à de telles manœuvres, en faisant entendre des paroles d'encouragement à la Concorde, à la Clairvoyance, à la Fraternité.

Elevons nos cœurs! Il n'y a pas d'autre moyen de sortir du mauvais rêve, et d'en finir avec les agitations misérables.

J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer ces sentiments en d'autres circonstances, il y a plusieurs années.

Les temps se succèdent, le caractère des luttes humaines se modifie, tout au moins en apparence, mais, venant de cœurs sincèrement émus par le souci de la Patrie, le langage ne saurait changer; il se répète immuable en dépit des tourments extérieures.

Gloire à ceux dont nous honorons en ce moment le courage et les vertus civiques! Ils ont bien mérité de la Patrie et de la République.

Le discours de M. Paul Viguier contraste par sa haute inspiration avec les déclamations tapageuses des gens qui usurpent le titre de « nationaliste ».

« Hors du catéchisme, pas de salut! » Telle est la devise de *La Liberté*. Nous lui dédions la statistique suivante des abominations congréganistes. Notez que les frères parviennent à étouffer neuf affaires sur dix, comme permet de le penser l'audacieuse et cynique défense qu'ils prennent du frère Flamidién.

## Dédié à « LA LIBERTÉ » de Seine-et-Oise

« Hors du catéchisme, pas de salut! » Telle est la devise de *La Liberté*. Nous lui dédions la statistique suivante des abominations congréganistes. Notez que les frères parviennent à étouffer neuf affaires sur dix, comme permet de le penser l'audacieuse et cynique défense qu'ils prennent du frère Flamidién.

Le frère Kneppert des écoles chrétiennes, en religion frère Asclépiodore: vingt ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises de l'Aube.)

L'abbé Guillaume, trois ans de prison pour attentats à la pudeur sur des enfants. (Cour d'assises d'Ille-et-Vilaine.)

Le frère Piffeteau, en religion frère Térence, dix ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur sur des enfants. (Cour d'assises d'Indre-et-Loire.)

Le frère Christophe, en religion frère Bion, d'une école chrétienne de Reims, trois ans de prison pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises de la Marne.)

L'abbé Steenhuyse, dix ans de prison pour attentats à la pudeur.

Le frère Désiré Goupillat, en religion le frère Alexis, dix ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises de l'Orne.)

Hippolyte Caron, ancien frère, un an de prison pour attentat à la pudeur. (Tribunal de Béthune.)

Le frère Cérés, en religion Xavier-Célestin, de l'école de Millau, cinq ans de réclusion pour attentats à la pudeur sur ses élèves. (Cour d'assises de l'Aveyron.)

L'abbé Dauzon, cinq ans de réclusion pour attentat à la pudeur. (Cour d'assises de la Manche.)

Pierre Brouli, ancien frère, cinq ans de réclusion pour attentat à la pudeur. (Cour d'assises de la Seine.)

Le frère Jean Donat, de l'école chrétienne d'Apprin, un an de prison pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises de l'Isère.)

Le frère Klein, de l'école catholique des manufactures de Chauny, dix-huit mois de prison pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises de l'Aisne.)

Le frère Lambert Wagnier, de l'école chrétienne de Saint-Amand-les-Eaux, quatre ans de prison pour attentats à la pudeur. (Cour d'assises du Nord.)

Le frère Chivaud, des écoles chrétiennes, vingt ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur sur ses élèves. (Cour d'assises de l'Hérault.)

R. P. Caillette, quatre mois de prison pour outrage public à la pudeur. (Tribunal d'Orléans.)

Le frère Lys, instituteur à Mont-de-Marsan, deux ans de prison pour attentats sur ses élèves.

Le frère Lubus, instituteur à Libourne, dix ans de réclusion pour attentats sur dix-neuf de ses élèves. (Cour d'assises de la Gironde.)

Le frère Pouyaud, instituteur à Igny, un an de prison pour attentats à la pudeur sur ses élèves. (Cour d'assises de Seine-et-Oise.)

Le frère Donat, en religion frère Landry, directeur du pensionnat Saint-Joseph, à Oisemont, quatre mois de prison pour attentats obscènes sur ses élèves. (Tribunal d'Avesnes.)

Farges, professeur... de morale, à Périgueux, sept ans de réclusion pour trente-sept attentats à la pudeur. (Cour d'assises de la Dordogne.)

Le frère Merle, en religion frère Bertin, instituteur à Beauvais, vingt ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur sur ses élèves. (Cour d'assises de l'Oise.)

Le frère Redrausart, en religion frère Judual, instituteur, huit ans de travaux forcés pour attentats sur ses élèves. (Cour d'assises d'Indre-et-Loire.)

L'abbé Ferrin, vingt ans de travaux forcés pour attentats sur des enfants. (Cour d'assises de la Côte-d'Or.)

Le frère Taulouse, en religion frère Sébianus, directeur de l'école de Bagnoles, dix ans de travaux forcés pour attentats sur ses élèves. (Cour d'assises du Gard.)

Le frère Elisée Jacob, instituteur, vingt ans de travaux forcés pour attentats sur ses élèves. (Cour d'assises de la Seine.)

Le frère Garnier, en religion frère Albin Bernard, instituteur, vingt ans de travaux forcés pour attentats sur ses élèves. (Cour d'assises d'Indre-et-Loire.)

Le frère Guyet, en religion frère Fibrien, instituteur, vingt ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur sur ses élèves. (Cour d'assises du Morbihan.)

## MAGNIFIQUE AFFAIRE

A VENDRE Un terrain de 2.300 m. situé avenue Rochequede, avec 45 m de façade, entouré murs et grille sur le devant. — S'adresser pour tous renseignements au Bureau du journal.